Liste des procédures pour lesquelles le silence gardé par les autres organismes chargés d'un service public administratif sur une demande vaut accord

TABLE DES MATIÈRES

PROCEDURES RELEVANT DES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES 3

Procédures codifiées 3

Code monétaire et financier 3

Code de la propriété intellectuelle 7

Code de la santé publique 7

Code des transports 7

Procédures non codifiées 8

Décret n°90-66 du 17 janvier 1990 pris pour l'application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles par les éditeurs de services de télévision 8

Règlement (UE) n° 345/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds de capital-risque européens ; 8

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers 8

Règlement (UE) n° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres ; 8

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers 8

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers 8

PROCEDURES RELEVANT DES ORDRES PROFESSIONNELS 9

Procédures codifiées 9

Code rural et de la pêche maritime 9

Code de la santé publique 9

Procédures non codifiées 15

Loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts 15

Décret n° 96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels 15

Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable 15

PROCEDURES RELEVANT DU DOMAINE DES SPORTS 16

Procédures codifiées 16

Code rural et de la pêche maritime 16

Code du sport 16

Procédures non codifiées 16

Règlement de la fédération 16

Règlement de la ligue 16

PROCEDURES DEPENDANT D'AUTRES ORGANISMES 17

Code de l'action sociale et des familles 17

Code rural et de la pêche maritime 17

Code de la santé publique 17

Code du service national 18

Code du tourisme 18

Procédures relevant des autorités administratives indépendantes

Procédures codifiées

Code monétaire et financier

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Modification des conditions de reconnaissance des marchés réglementés	Autorité des marchés financiers	1 mois	L421-4 ; Article 511-14 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Autorisation d'adhésion à une chambre de compensation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui ont leur siège social dans un État non partie à l'accord sur l'Espace économique européen ainsi que des personnes morales ayant pour objet principal ou unique l'activité de compensation d'instruments financiers qui ne sont pas établies sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer	Autorité des marchés financiers	1 mois	L440-2, 5° ; Article 25 du Règlement (UE) 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux ; Article 541-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Autorisation de participer à un système de règlement-livraison pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement autres que ceux mentionnés au 1° du II de l'article L330-1 du CMF, ainsi que pour d'autres personnes morales non-résidentes ayant une activité comparable à celle des personnes mentionnées du 2° au 5° du II du même article L330-1, et soumis, dans leur État d'origine, à des règles d'accès à cette activité, d'exercice et de contrôle équivalentes à celles en vigueur en France	Autorité des marchés financiers	1 mois	L330-1, 6° du II ; Article 560-1-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Levée des activités du mandataire désigné hors procédure contradictoire	Autorité des marchés financiers	1 mois	L421-3 ; R421-1
Modification de la répartition du capital d'une société de gestion de portefeuille (prise ou augmentation de participation)	Autorité des marchés financiers	60 jours ouvrables, avec suspension pour complément d'information de 20 jours ouvrables ou 30 jours ouvrables selon cas de figure	L532-9-1, I ; Articles 312-13 et 317-12 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Autorisation pour les sociétés de gestion de portefeuille des modifications portant sur des éléments pris en compte lors de l'agrément	Autorité des marchés financiers	1 mois (auquel s'ajoute 1 mois si nécessaire)	L532-9-1, II ; R532-13 ; Articles 311-3 et 316-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de constitution d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ou d'un compartiment d'OPCVM	Autorité des marchés financiers	1 mois, ramené à 8 jours ouvrés selon cas de figure, avec suspension de 60 jours pour complément d'informations rouvrant un délai d'analyse de même durée ; délai ramené à 15 jours ouvrables pour un OPCVM nourricier	L214-3 ; Articles 411-6, 411-10 et 411-85-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément de constitution de fonds d'investissement à vocation générale ou de compartiments de fonds d'investissement à vocation générale (applicable également pour les fonds de capital investissement ou les compartiments de fonds de capital investissement par renvoi de l'article 422-120-1 du règlement général de l'AMF, pour les organismes de placement collectif immobilier ou les compartiments d'organismes de placement collectif immobilier par renvoi de l'article 422-125 du règlement général de l'AMF, pour les fonds de fonds alternatifs ou les compartiments de fonds de fonds alternatifs par renvoi de l'article 422-250 du règlement général de l'AMF, pour les fonds professionnels à vocation générale ou les compartiments de fonds professionnels à vocation générale par renvoi de l'article 423-1 du règlement général de l'AMF, pour les organismes professionnels de placement collectif immobilier par renvoi de l'article 423-12 du règlement général de l'AMF)	Autorité des marchés financiers	1 mois, ramené à 8 jours ouvrés selon cas de figure, avec suspension de 60 jours pour complément d'informations rouvrant un délai d'analyse de même durée ; délai ramené à 15 jours ouvrables pour un fonds d'investissement à vocation générale nourricier ou pour un fonds de capital investissement nourricier ou pour un organisme de placement collectif en immobilier nourricier ou pour un fonds de fonds alternatifs nourricier ou pour un fonds professionnel à vocation générale nourricier ou pour un organisme professionnel de placement collectif immobilier nourricier	L214-24-24, L214-27, L214-35, L214-85, L214-139, L214-143, et L214-148 ; Articles 422-7, 422-11, 422-20, 422-94, 422-105, 422-120-1, 422-120-2, 422-125, 422-250, 423-1, et 423-12 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de constitution de fonds d'épargne salariale ou de compartiments de fonds d'épargne salariale	Autorité des marchés financiers	1 mois, ramené à 8 jours ouvrés selon cas de figure, avec suspension de 60 jours pour complément d'informations rouvrant un délai d'analyse de même durée ; délai ramené à 15 jours ouvrables pour un fonds d'épargne salariale nourricier	L214-163 ; Article 424-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de mutation (modifications et liquidations) d'un OPCVM ou d'un compartiment d'OPCVM	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés, portés à 15 jours ouvrables pour un OPCVM nourricier	L214-3 ; Articles 411-16 et 411-85-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément de mutation de fonds d'investissement à vocation générale ou de compartiments de fonds d'investissement à vocation générale (applicable également pour les fonds de fonds alternatifs ou les compartiments de fonds de fonds alternatifs par renvoi de l'article 422-250 du règlement général de l'AMF, pour les fonds professionnels à vocation générale ou les compartiments de fonds professionnels à vocation générale par renvoi de l'article 423-1 du règlement général de l'AMF, pour les fonds d'épargne salariale ou les compartiments de fonds d'épargne salariale par renvoi de l'article 424-1)	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés ; délai porté à 15 jours ouvrables pour un fonds d'investissement à vocation générale nourricier ou pour un fonds de fonds alternatifs nourricier ou pour un fonds professionnel à vocation générale nourricier ou pour un fonds d'épargne salariale nourricier	L214-24-24, L214-139, L214-143 et L214-163 ; Articles 422-17, 422-105, 422-250, 423-1, et 424-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de mutation (modifications et liquidations) d'organismes de placement collectif en immobilier ou de compartiments d'organismes de placement collectif en immobilier (applicable également aux organismes professionnels de placement collectif immobilier ou aux compartiments d'organismes professionnels de placement collectif immobilier par renvoi de l'article 423-12 du registre général de l'AMF)	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés	L214-35, L214-85 et L214-148 ; Articles 422-139 et 423-12 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de mutation (modifications et liquidations) de fonds de capital investissement ou de compartiments de fonds de capital investissement	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés ; délai porté à 15 jours ouvrables pour un fonds de capital investissement nourricier	L214-27 ; Article 422-120-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de fusion, fusion-scission, scission ou absorption d'un OPCVM ou d'un compartiment d'OPCVM	Autorité des marchés financiers	20 jours ouvrables	L214-15 ; Articles 411-52 et 422-98 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de fusion, fusion-scission, scission ou absorption de fonds d'investissement à vocation générale ou de compartiments de fonds d'investissement à vocation générale (applicable également pour les fonds de fonds alternatifs ou les compartiments de fonds de fonds alternatifs par renvoi de l'article 422-250 du règlement général de l'AMF, pour les fonds professionnels à vocation générale ou les compartiments de fonds professionnels à vocation générale par renvoi de l'article 423-1 du règlement général de l'AMF, pour les fonds d'épargne salariale ou les compartiments de fonds d'épargne salariale par renvoi de l'article 424-1)	Autorité des marchés financiers	20 jours ouvrables	L214-24-48, L214-139, L214-143, et L214-163 ; Articles 422-98, 422-250, 423-1, et 424-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de fusion, fusion-scission, scission ou absorption d'organismes de placement collectif en immobilier ou de compartiments d'organismes de placement collectif en immobilier (applicable également aux organismes professionnels de placement collectif immobilier ou aux compartiments d'organismes professionnels de placement collectif immobilier par renvoi de l'article 423-12 du registre général de l'AMF)	Autorité des marchés financiers	20 jours ouvrables	L214-35, L214-85 et L214-148 ; Articles 422-139 et 423-12 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément de fusion, fusion-scission, scission ou absorption de fonds de capital investissement ou de compartiments de fonds de capital investissement	Autorité des marchés financiers	20 jours ouvrables	L214-27 ; Article 422-120-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de constitution de FCPR dits dédiés mentionnés à l'article L214-26-1 du code monétaire et financier et, le cas échéant, de leurs compartiments	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés	L214-26-1 ; Article 422-120-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de constitution de fonds de fonds alternatifs dits dédiés mentionnés à l'article L214-26-1 du code monétaire et financier et, le cas échéant, leurs compartiments	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés	L214-26-1 ; Article 422-250 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de constitution de fonds professionnels à vocation générale dits dédiés mentionnés à l'article L214-26-1 du code monétaire et financier et, le cas échéant, de leurs compartiments	Autorité des marchés financiers	8 jours ouvrés	L214-26-1 ; Article 423-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers
Visa de prospectus d'offre au public de titres financiers (Sociétés civiles de placement immobilier)	Autorité des marchés financiers	2 mois	L621-8
Visa de prospectus d'offre au public de titres financiers (Sociétés d'épargne forestière)	Autorité des marchés financiers	2 mois	L621-8
Autorisation de recourir à la procédure simplifiée d'instruction de demande de visa sur un prospectus	Autorité des marchés financiers	2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande	L621-8 et L621-8-1 ; article 212-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; Article 5 de l'instruction 2005-11 de l'Autorité des marchés financiers
Agrément de fusion avec un groupement forestier gérant un patrimoine dont les forêts sont soumises à des plans simples de gestion agréés	Autorité des marchés financiers	2 mois	L214-125 ; Instruction 2003-03 de l'Autorité des marchés financiers
Accord de l'Autorité des marchés financiers sur désignation du commissaire aux comptes des OPCVM	Autorité des marchés financiers	2 mois	L214-7-2, 6° et L214-8-6
Accord de l'Autorité des marchés financiers sur désignation du commissaire aux comptes de certains FIA	Autorité des marchés financiers	2 mois	L214-24-31, 6° et L214-24-40
Accord de l'Autorité des marchés financiers sur désignation du commissaire aux comptes d'une société d'investissement à capital fixe	Autorité des marchés financiers	2 mois	L214-133, 6°
Approbation de la garantie bancaire en cas d'offre au public de parts de société civile de placement immobilier ou de société d'épargne forestière	Autorité des marchés financiers	2 mois	L214-86
Observations sur le document d'information établi par un intermédiaire en biens divers préalablement à toute communication à caractère promotionnel ou à tout démarchage	Autorité des marchés financiers	30 jours, extensible à 60 jours sur motivation	L550-3

Code de la propriété intellectuelle

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Labellisation des moyens de sécurisation de l'accès à un service de communication au public en ligne	Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi)	2 mois	L331-26 ; R331-89 à R331-95
Labellisation de l'offre légale sur les réseaux de communications électroniques	Hadopi	2 mois	L331-23 ; R331-47 à R331-54

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément des organismes participant à la procédure d'accréditation de la pratique professionnelle	Haute autorité de santé	2 mois	D4135-5

Code des transports

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de cabotage international	Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER)	6 semaines	L2121-12 et L2133-1
Autorisation d'accords-cadres d'une durée de 5 ans renouvelables entre le gestionnaire d'infrastructures et les entreprises ferroviaires exploitant des services avant le 1er janvier 2010	ARAFER	2 mois	L2133-3
Approbation du respect des règles de la séparation comptable prévue aux articles L2122-4, L2123-1-1, L2144-1 et L2144-2 du code des transports pour certaines activités ferroviaires	ARAFER	2 mois	L2133-4

Procédures non codifiées

Décret n°90-66 du 17 janvier 1990 pris pour l'application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et fixant les principes généraux concernant la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles par les éditeurs de services de télévision

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Demande de qualification d'œuvre européenne et d'œuvre d'expression originale française	Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)	2 mois	6-1

Règlement (UE) n° 345/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds de capital-risque européens ;
Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Enregistrement des gestionnaires de fonds de capital-risque européens pour le label et la commercialisation au sein de l'Union européenne	Autorité des marchés financiers	2 mois	Article 311-1 B du règlement général de l'AMF
Enregistrement des gestionnaires de fonds d'entrepreneuriat social européens pour le label et la commercialisation au sein de l'Union européenne	Autorité des marchés financiers	2 mois	Article 311-1 B du règlement général de l'AMF

Règlement (UE) n° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres ;
Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Approbation des modifications des conditions d'habilitation en tant que dépositaire central	Autorité des marchés financiers	1 mois	16 à 19 du règlement (UE) ; 550-3 du règlement général de l'AMF

Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Candidature d'expert externe en évaluation pour les sociétés civiles de placement immobilier	Autorité des marchés financiers	2 mois	422-235
Candidature d'expert externe en évaluation pour les sociétés d'épargne forestière	Autorité des marchés financiers	2 mois	422-247
Approbation des modifications des caractéristiques du gestionnaire de système de règlement et de livraison d'instruments financiers	Autorité des marchés financiers	1 mois	560-3

Procédures relevant des ordres professionnels

Procédures codifiées

Code rural et de la pêche maritime

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Déclaration de participation financière dans d'autres sociétés (vétérinaires)	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	L242-2
Validation de convention ou de contrat à caractère professionnel entre vétérinaires	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-40
Autorisation d'installation d'un vétérinaire dans un local ou bâtiment abandonné par un autre vétérinaire depuis moins d'un an	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-67
Autorisation de maintien pendant un certain délai et sous certaines conditions, de l'ouverture du domicile professionnel d'un vétérinaire décédé au bénéfice d'un de ses enfants	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-69
Omission temporaire du tableau de l'ordre des vétérinaires	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-89
Transfert d'inscription entre deux tableaux des ordres régionaux	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-90
Radiation de l'ordre des vétérinaires	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires	2 mois	R242-91

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Avis sur les projets de conventions conclues entre les membres des professions médicales et les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale	Conseil départemental, régional ou central de l'ordre professionnel concerné	2 mois ou 3 mois selon le type de convention, réductible à 3 semaines en cas d'urgence	L4113-6 ; R4113-107
Avis sur les projets de conventions conclues entre les pharmaciens et les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale	Conseil régional ou national de l'ordre des pharmaciens	2 mois ou 3 mois selon le type de convention, réductible à 3 semaines en cas d'urgence	L4113-6 ; R4221-16
Avis sur les projets de contrats et avenants ayant pour objet l'exercice d'une profession médicale de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, ainsi que les contrats et avenants assurant l'usage du matériel ou du local dans lequel est exercé une telle profession, ou ayant pour objet de transmettre sous condition résolutoire la propriété du matériel et du local	Conseil départemental de l'ordre concerné	1 mois	L4113-12

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Déclaration de prestation de services sous le titre de médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme	Conseil national de l'ordre de la profession concernée	1 mois à compter de la réception de la déclaration et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle, ou 2 mois à compter de la réception de la déclaration si le dossier doit être complété et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle	L4112-7 ; R4112-9-1
Déclaration de prestations de services sous le titre de pharmacien	Conseil national de l'ordre des pharmaciens	1 mois à compter de la réception de la déclaration et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle, ou 2 mois à compter de la réception de la déclaration si le dossier doit être complété et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle	L4222-9 ; R4222-5
Déclaration de prestation de services sous le titre d'infirmier	Conseil national de l'ordre des infirmiers	1 mois à compter de la réception de la déclaration et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle, ou 2 mois à compter de la réception de la déclaration si le dossier doit être complété et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle	L4311-22 ; R4311-38-1
Déclaration de prestations de services des masso-kinésithérapeutes sous le titre professionnel de l'État d'établissement	Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	1 mois à compter de la réception de la déclaration et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle, ou 2 mois à compter de la réception de la déclaration si le dossier doit être complété et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle	L4321-11 ; R4321-30

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Déclaration de prestations de services des pédicures-podologues sous le titre professionnel de l'État d'établissement	Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues	1 mois à compter de la réception de la déclaration et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle, ou 2 mois à compter de la réception de la déclaration si le dossier doit être complété et 1 mois à compter de la réussite de l'épreuve d'aptitude éventuelle	L4322-15 ; R4322-17
Autorisation d'une société d'exercice libéral de médecins à exercer son activité sur un ou plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des médecins	3 mois	R4113-23
Autorisation d'une société d'exercice libéral de chirurgiens-dentistes à exercer son activité sur un ou plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	3 mois	R4113-24
Autorisation d'une société d'exercice libéral de sages-femmes à exercer son activité sur un ou plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	3 mois	R4113-25
Autorisation des membres d'une société civile professionnelle de médecins et de chirurgiens-dentistes à exercer dans un ou plusieurs cabinets secondaires l'une ou plusieurs des disciplines pratiquées par ses membres	Conseil départemental de l'ordre des médecins ou des chirurgiens-dentistes	3 mois	R4113-74
Renouvellement du délai pour la cession des parts de l'associé décédé d'une société civile professionnelle	Président du conseil départemental de l'ordre concerné	2 mois	R4113-56
Dérogation pour permettre au médecin remplacé d'exercer une activité médicale libérale	Conseil départemental de l'ordre des médecins	3 mois	R4127-65
Dérogation pour permettre à un masseur-kinésithérapeute remplacé d'exercer	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-107
Autorisation d'exercice d'un médecin dans une unité mobile	Conseil départemental de l'ordre des médecins	2 mois	R4127-74
Autorisation pour un chirurgien-dentiste d'exercer hors d'une installation professionnelle fixe	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-274
Dérogation pour permettre l'exercice forain de la masso-kinésithérapie	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-117
Autorisation d'exercice d'un médecin dans un ou plusieurs sites distincts de sa résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des médecins	3 mois	R4127-85
Autorisation des chirurgiens-dentistes à exercer sur un ou plusieurs sites distincts de leur résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	3 mois	R4127-270
Autorisation d'exercice de la profession de sage-femme sur un ou plusieurs sites distincts de la résidence professionnelle	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	3 mois	R4127-346

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation d'ouverture d'un ou plusieurs lieux d'exercice supplémentaires de la masso-kinésithérapie	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	3 mois	R4321-129
Autorisation de création d'un ou plusieurs cabinets secondaires par un pédicure-podologue	Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues	3 mois	R4322-79
Autorisation de création d'un ou plusieurs cabinets secondaires par une société d'exercice libéral de pédicures-podologues	Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues	3 mois	R4381-15-1
Autorisation d'installation d'un médecin ou étudiant remplaçant dans un ressort territorial pouvant être analysé comme entrant en concurrence avec le médecin remplacé, à défaut d'accord entre les parties	Conseil départemental de l'ordre des médecins	2 mois	R4127-86
Autorisation d'exercice d'un chirurgien-dentiste ou d'un étudiant en chirurgie dentaire remplaçant ou assistant dans un ressort territorial où il peut être analysé comme entrant en concurrence avec le chirurgien-dentiste remplacé ou assisté, à défaut d'accord entre les parties	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-277
Autorisation d'installation d'une sage-femme remplaçante dans un ressort territorial pouvant être analysé comme entrant en concurrence avec la sage-femme remplacée, à défaut d'accord entre les parties	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-342
Autorisation d'installation d'une sage-femme dans un immeuble où exerce une autre sage-femme à défaut d'accord entre les parties	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-347
Autorisation d'ouverture par un pharmacien biologiste d'un laboratoire d'analyse de biologie médicale dans un immeuble où est déjà installé un autre laboratoire d'analyse de biologie médicale à défaut d'accord de son ou ses directeurs et directeurs adjoints	Conseil de la section compétente de l'ordre des pharmaciens	2 mois	R4235-76
Autorisation d'installation d'un masseur-kinésithérapeute dans un immeuble où exerce un autre masseur-kinésithérapeute à défaut d'accord entre les parties	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-133
Autorisation d'assistance par un autre médecin	Conseil départemental de l'ordre des médecins	2 mois	R4127-88
Autorisation pour un chirurgien-dentiste de s'attacher le concours de collaborateurs, salariés, libéraux ou étudiants adjoints	Conseil départemental ou national de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-276-1
Autorisation d'être assisté par une autre sage-femme dans des circonstances exceptionnelles	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-343
Autorisation de gérance du cabinet d'un confrère médecin décédé ou empêché	Conseil départemental de l'ordre des médecins	2 mois	R4127-89
Autorisation de donner en gérance ou d'accepter la gérance d'un cabinet dentaire d'un confrère chirurgien-dentiste dans des cas exceptionnels	Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-273
Autorisation d'assurer le fonctionnement d'un cabinet après décès d'un confrère chirurgien-dentiste	Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes	3 mois	R4127-281

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation de gérance du cabinet d'un confrère sage-femme décédé	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-344
Autorisation de gérance du cabinet d'un confrère masso-kinésithérapeute décédé ou en incapacité définitive d'exercer	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-132
Autorisation de faire fonctionner le cabinet d'un confrère pédicure-podologue décédé	Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues	2 mois	R4322-90
Dérogation à l'interdiction du remplacement d'un pédicure-podologue pour une durée supérieure à quatre mois	Président du conseil national de l'ordre des pédicures-podologues	2 mois	R4322-85
Avis sur les projets de contrats concernant les médecins pour l'exercice de la médecine en organisme privé	Conseil départemental de l'ordre des médecins	1 mois	R4127-83
Avis sur les projets de convention ou renouvellement de convention pour l'exercice, par un chirurgien-dentiste, de sa profession au service d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution de droit privé	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	1 mois	R4127-247
Avis sur les projets de contrat pour l'exercice par une sage-femme, de sa profession au service d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution de droit privé	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	1 mois	R4127-349
Avis sur les projets de contrat pour l'exercice habituel, par un masseur-kinésithérapeute, de sa profession au service d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution de droit privé	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	1 mois	R4321-127
Avis sur les projets de convention ou de renouvellement de convention pour l'exercice, par un pédicure-podologue, de sa profession au service d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution de droit privé	Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues	2 mois	R4322-93
Avis sur les projets de convention ou projets de contrat concernant les médecins pour l'exercice au sein d'une association ou d'une société de médecins	Conseil départemental de l'ordre des médecins	1 mois	R4127-91
Avis sur les projets de convention, contrat de société ou avenant ayant un objet d'exercice conjoint de la profession ou un objet professionnel conclu entre un ou plusieurs chirurgiens-dentistes et un ou plusieurs membres d'autres professions de santé	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	1 mois	R4127-279
Avis sur les projets de contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de la profession de sage-femme ou une association ou société entre sages-femmes	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	1 mois	R4127-345
Avis sur les conventions, contrats et avenants ayant pour objet l'association ou la constitution d'une société entre masseurs-kinésithérapeutes	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	1 mois	R4321-134
Exemption de la permanence des soins d'un médecin	Conseil départemental de l'ordre des médecins	2 mois	R6315-4
Exemption de service de garde d'un chirurgien-dentiste	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-245

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Avis sur les informations supplémentaires figurant sur la plaque d'une sage-femme, ou une signalisation intermédiaire d'un cabinet de sage-femme	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-340
Accord sur l'affichage des spécificités du cabinet sur une plaque supplémentaire du lieu d'exercice du masseur-kinésithérapeute	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-125
Appréciation sur la signalisation intermédiaire d'un pédicure-podologue	Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues	2 mois	R4322-74
Agrément des communiqués concernant l'installation ou la cessation d'activité du praticien chirurgien-dentiste, l'ouverture, la fermeture ou le transfert de cabinet, ainsi que, dans le cadre d'un exercice en société, l'intégration ou le retrait d'un associé	Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-219
Autorisation des chirurgiens-dentistes d'avoir plus de deux exercices à titre libéral	Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes	2 mois	R4127-272
Dérogation à l'interdiction, pour une sage-femme, de donner des consultations dans des locaux commerciaux	Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes	2 mois	R4127-321
Autorisation d'utiliser le titre de masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une autre activité	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-68
Autorisation d'un masseur-kinésithérapeute à distribuer à des fins lucratives des remèdes, appareils ou produits présentés comme ayant un intérêt pour la santé	Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-69
Accord et autorisation du dispositif publicitaire d'activité non thérapeutique d'un masseur-kinésithérapeute	Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes	2 mois	R4321-124
Dérogation à l'interdiction d'insertion payante dans un annuaire d'indications relatives à un pédicure-podologue	Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues	2 mois	R4322-72

Procédures non codifiées

Loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Inscription au tableau de l'ordre des géomètres-experts	Conseil régional de l'ordre des géomètres-experts	4 mois	15, 4éme alinéa

Décret n° 96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation d'exercer une activité d'entremise immobilière ou une activité de gestion immobilière	Conseil régional de l'ordre des géomètres-experts	2 mois	122

Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Diminution de la durée de stage pour les experts-comptables stagiaires et possibilité d'effectuer le stage à temps partiel	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article 67
Agrément du maître de stage des experts-comptables stagiaires	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article 69
Réalisation du stage auprès d'un professionnel en France ou à l'étranger ayant une expérience en matière d'expertise comptable	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article 70
Réalisation du stage auprès d'un professionnel résident dans une collectivité d'outre-mer ou de la Nouvelle Calédonie, ou d'un professionnel ressortissant d'un État francophone, ou d'un professionnel résident dans l'Union européenne sous certaines conditions	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article 71
Suspension du stage sur demande de l'expert-comptable stagiaire	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article 74
Prorogation du stage sur demande	Conseil régional de l'ordre des experts-comptables	2 mois	Article74

Procédures relevant du domaine des sports

Procédures codifiées

Code rural et de la pêche maritime

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Délivrance d'un permis de lâcher pour les pigeons	Fédération colombophile française	2 mois	R211-19

Code du sport

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Délivrance d'une licence sportive	Fédération sportive	2 mois	L131-6
Reconnaissance de qualification d'agent sportif pour les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen souhaitant s'établir sur le territoire national	Commission des agents sportifs de la fédération sportive concernée	1 à 3 mois	L222-15 ; R222-24
Autorisation des manifestations ouvertes aux licenciés d'une discipline qui a fait l'objet d'une délégation de pouvoir conformément à l'article L131-14 et donnant lieu à remise de prix en argent ou en nature dont la valeur excède un montant fixé par arrêté du ministre chargé des sports	Fédération sportive	1 mois	L331-5 ; R331-3

Procédures non codifiées

Règlement de la fédération

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Décision d'une fédération sportive suite à une demande présentée en qualité de licencié de la fédération, à l'exception des décisions prévues par les articles L222-15 et L331-5 du code du sport	Fédération sportive	2 mois	

Règlement de la ligue

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Décisions des ligues sportives professionnelles, à l'exception des décisions mentionnées aux deux lignes qui suivent	Ligue sportive professionnelle	2 mois	
Labellisation de club sportif	Ligue sportive professionnelle	4 mois	

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Validation de l'enseignement scolaire ou professionnel ou de la formation universitaire des jeunes sportifs en centre de formation relevant d'une association sportive ou d'une société sportive	Ligue sportive professionnelle	4 mois	

Procédures dépendant d'autres organismes

Code de l'action sociale et des familles

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Congé pour validation des acquis de l'expérience d'un travailleur handicapé	Directeur de l'établissement ou du service d'aide par le travail	2 mois	D243-25

Code rural et de la pêche maritime

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Autorisation d'exercer des activités de pêche pendant des périodes, dans des zones, pour des espèces ou groupe d'espèces, avec des engins (autorisations de pêche non contingentées)	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ou comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ou organisations de producteurs	4 mois	L912-2, 912-3, 912-15 ; R912-14 ; Art. 11, 19 et 22 du règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche
Agrément des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions	Haut conseil de la coopération agricole	4 mois avec possibilité de prolongation 4 mois	R525-2
Extension de la zone géographique d'activité ou de l'objet social des coopératives agricoles et de leurs unions	Haut conseil de la coopération agricole	4 mois avec possibilité de prolongation 4 mois	R525-4
Habilitation délivrée par un organisme mentionné à l'article R642-53 et reconnaissant l'aptitude d'un opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges du signe d'identification de la qualité et de l'origine dont il revendique le bénéfice	Organisme certificateur	6 mois	R642-39
Inscription sur la liste des experts fonciers et agricoles ou des experts forestiers	Comité du conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière	3 mois	R171-9

Code de la santé publique

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Enregistrement des organismes de développement professionnel continu	Organisme gestionnaire du développement professionnel continu	3 mois	R4021-23

Code du service national

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Agrément d'engagement de service civique	Agence du service civique	3 mois	L120-30
Agrément de volontariat associatif	Agence du service civique	2 mois	L120-30

Code du tourisme

Objet de la demande	Autorité compétente	Délai de naissance de la décision	Article(s) de référence
Immatriculation des opérateurs de voyage et de séjour	Atout France - Commission d'immatriculation	1 mois	R211-21
Classement des hébergements touristiques marchands (hôtels, résidences de tourisme, villages résidentiels de tourisme, villages de vacances, terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs)	Atout France	1 mois	D311-8, D321-6, D323-7, D325-7, D332-4 et D333-5-3
Classement des meublés de tourisme	Organismes d'évaluation accrédités ou agréés	1 mois	D324-4